

Plateforme de connaissances pour la gouvernance des migrations en Afrique

Note de politique 02

Gouvernance des migrations durant la pandémie COVID-19

Ceci s'agit de la troisième note de politique de la plateforme de connaissances pour la gouvernance des migrations en Afrique¹ produite par le *African Diaspora Policy Centre*. La plateforme est consacrée au renforcement de l'interface entre la recherche, la politique et la pratique dans le domaine de la gouvernance des migrations aux niveaux continental, régional, national et local. La devise de la plateforme est : organiser un réseau de connaissances pour une meilleure gouvernance des migrations en Afrique. Il contribue au dialogue sur la migration et la mobilité du point de vue de l'Afrique. En outre, il s'engage à contribuer à un meilleur système de gouvernance des migrations qui fonctionne dans l'intérêt de tous. La Plateforme a organisé son deuxième webinaire en août pour revoir l'architecture des structures et des processus de gouvernance des migrations de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans son intégralité. Le webinaire a également permis au réseau de la plateforme de se réunir virtuellement, car ils ne peuvent pas se rencontrer face à face alors que la pandémie de COVID-19 sévit dans les pays.

Introduction

Cette note de politique est le produit d'un webinaire organisé par la plateforme pour revoir l'architecture des structures et processus de gouvernance des migrations de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)² dans son intégralité. En tant qu'organe régional, la CEDEAO a institué un pouvoir formel important pour promouvoir une approche gouvernementale viable de la gouvernance des migrations en ce qui concerne les États membres de la région. La migration dans les pays d'Afrique de l'Ouest a été circulaire à bien des égards. Cela est dû à la longue tradition de migration saisonnière de la main-d'œuvre qui a été une caractéristique de la migration pendant de nombreuses décennies. Le webinaire a réfléchi sur les leçons tirées du rôle que joue la CEDEAO en termes d'établissement de normes institutionnelles, de processus politiques et de mise en œuvre pratique de la dynamique migratoire dans la région. Il a également discuté les contraintes et les défis existants qui doivent être abordés ainsi que les

¹ Un projet soutenu par le gouvernement allemand par le biais du Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Le contenu reflète les opinions de l'auteur et la GIZ n'est pas responsable pour quelque utilisation des informations qu'il contient.

² Les États membres de la CEDEAO sont : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, la Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone and Togo.

exemples positifs et les expériences sur lesquels il faut s'appuyer pour parvenir à un meilleur système de gouvernance des migrations dans la région de l'Afrique de l'Ouest à court et moyen terme. Le webinaire s'est conclu en mettant en évidence un ensemble de défis ainsi que des solutions potentielles pouvant être déployées pour les relever efficacement. Les principaux résultats du webinaire sont brièvement présentés dans les sections suivantes de cette note de politique.

Politique de migration de la CEDEAO

La migration est un domaine politique central pour la CEDEAO depuis la création de l'organisation. Il a été inscrit dans le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, la résidence et l'établissement adopté en 1979³. Ce protocole de politique migratoire de longue date est le fondement de l'intégration économique et commerciale dans la région⁴. Pour faire progresser cette politique migratoire, le Protocole garantit le droit des citoyens de la CEDEAO d'entrer, de résider et d'établir des activités économiques sur le territoire d'autres États membres. C'est avec la ferme conviction que la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux fait progresser et consolide les dividendes de l'intégration économique sous les auspices de la CEDEAO. De plus, cette libre circulation influence également positivement le développement harmonieux des activités sociales, économiques et culturelles dans la région.

Le Protocole comporte trois piliers fondamentaux : le droit d'entrée sans visa des citoyens des États membres de la CEDEAO dans d'autres États membres ; le droit de séjour ; et le droit d'établissement dans un autre État membre. Le premier pilier, le droit d'entrée sans visa, a été pleinement mis en œuvre, facilité par des accords bilatéraux efficaces entre les États qui favorisent la circulation des travailleurs entre les pays. Pourtant, des experts de la région ont cité certaines restrictions et barrières administratives qui limitent encore la libre circulation des personnes d'un pays à un autre. Par exemple, toute personne séjournant dans un autre pays de la région pendant la période de 90 jours autorisée par le Protocole doit surmonter un certain nombre d'obstacles administratifs, tels que l'escroquerie par des agents de l'État, avant d'obtenir l'autorisation⁵. Le deuxième pilier, le droit au séjour (y compris le droit de postuler un emploi et d'occuper un emploi conformément aux dispositions légales et administratives régissant l'emploi des travailleurs nationaux) a été appliqué dans une certaine mesure, comme en témoigne le fait que les citoyens de la région ont obtenu des cartes de séjour ou des permis de la CEDEAO dans

³ Voir les documents originaux du Protocole ici : www.ecowas.int

⁴ Adepaju, Aderanti, Boulton, Alistair, & Mariah Levin (2010). 'Promoting Integration through Mobility: Free Movement under ECOWAS', *Refugee Survey Quarterly*, UNHCR, 29 (3), 1-25

⁵ Voir : Awumbila, Mariama; Teye, Joseph & Nikoi, Ebenezer. (2018) *Assessment of the Implementation of the ECOWAS Free Movement Protocol in Ghana and Sierra Leone*. Disponible à :

<https://madenetwork.org/sites/default/files/CMS%20research%20Guinea%20Sierra%20Leone%20WA%202018.pdf>

les autres États membres. Le troisième pilier, le droit d'établissement (y compris l'accès aux activités économiques et le droit d'exercer ces activités, ainsi que le droit de créer et de gérer des entreprises dans les mêmes conditions législatives que les États membres d'accueil appliquent à leurs propres ressortissants) toujours pas ratifié. Néanmoins, malgré la lenteur du processus de ratification et de mise en œuvre des trois piliers du Protocole, la promotion des normes migratoires dans la région est largement soutenue par tous les États membres. Cela étant entendu que les instruments juridiques et les politiques du Protocole ont fait progresser positivement le système de gouvernance des migrations dans la région. Le Protocole est également devenu un modèle de bonnes politiques et pratiques pour d'autres régions du continent et ailleurs. Plus important encore, malgré ses imperfections, le Protocole fournit une meilleure pratique pour la coopération régionale et internationale en matière de politique de migration de main-d'œuvre.

Programme de développement sur les migrations

Les experts conviennent que la pièce maîtresse du régime de gouvernance des migrations de la CEDEAO est la promotion d'un programme de développement global sur la migration dans la région. Ceci est illustré par le mandat de la CEDEAO de faciliter une plus grande mobilité et la migration de main-d'œuvre dans la région afin de stimuler l'emploi, la croissance économique et le développement motivés par le commerce global et l'intégration régionale. Cette logique caractérise le régime de gouvernance des migrations dans la région de la CEDEAO comme un processus d'intégration régionale, d'une part, et comme une mobilité intrarégionale d'autre part. De ce point de vue, la mobilité et la migration sont comprises comme une contribution au développement qui, à son tour, informe les narratifs des processus normatifs sur le terrain dans le contexte de la région de la CEDEAO. Par conséquent, le programme de développement de la CEDEAO sur les migrations facilite la mobilité de la main-d'œuvre indispensable sur les marchés du travail des États membres. Elle a également amélioré les relations commerciales entre les États membres, la circulation des biens, des services et des capitaux ayant considérablement augmenté. En outre, le programme de développement de la CEDEAO sur les migrations contribue grandement aux efforts visant à parvenir à une intégration régionale forte et durable dans de nombreux domaines de la région de l'Afrique de l'Ouest. En résumé, le programme de développement de la CEDEAO sur les migrations est un modèle exemplaire pour d'autres organisations régionales du continent qui s'efforcent de faire progresser leurs processus d'intégration régionale grâce à la mobilité de la main-d'œuvre, au commerce et au resserrement des liens économiques. Le régime de gouvernance des migrations de la CEDEAO est ancré dans le Protocole sur la libre circulation, qui n'existe que dans la région de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, le Protocole détermine l'établissement de normes institutionnelles, les processus politiques et la mise en œuvre pratique du régime de gouvernance des migrations de la CEDEAO, qui, malgré certains inconvénients, peut être considéré comme réussi.

Il est important de noter ici que les experts régionaux soulignent que, depuis 2000, le programme de développement sur les migrations poursuivi par la CEDEAO a quelque peu déraillé. Il a été incorporé dans un programme de gouvernance des migrations motivé par des pressions et des intérêts externes. Cela a créé des narratifs concurrents et priorisés des approches et opérations sur la migration. Il a également été en contradiction avec la priorité accordée par la CEDEAO à la migration depuis le début, comme indiqué ci-dessus. La gestion et le contrôle des mouvements de migrants dans la région et au-delà sont devenus une priorité par rapport au développement. Par exemple, avant 2000, les mouvements de personnes à l'intérieur de la région n'étaient pas considérés comme irréguliers, car ce schéma de migration interne de main-d'œuvre existait depuis des décennies. Il a plutôt été considéré comme faisant partie du cadre axé sur la libre circulation promue par le Protocole de la CEDEAO. Cependant, la pression externe imposée a forcé la CEDEAO à déplacer le centre de sa politique migratoire vers la gestion des migrations, à la fois dans la région et ailleurs. Par conséquent, une grande partie du travail de la CEDEAO est détournée vers la lutte contre la traite des êtres humains, la contrebande et les problèmes de migration irrégulière considérés comme importants du point de vue du contrôle des migrations. Ce changement de politique a gravement sapé le programme de développement initial sur la migration promu par la CEDEAO avec des répercussions désastreuses sur le développement économique de la région à travers la migration. Selon les experts, les principales discussions concernant le régime de gouvernance des migrations dans la région de la CEDEAO devraient porter sur la manière d'équilibrer le besoin de développement économique régional et la gestion des migrations à l'intérieur et au-delà de l'Afrique de l'Ouest. Nous encourageons la CEDEAO et ses partenaires internationaux à s'engager dans ce type de discussion dans le cadre de leurs dialogues politiques sur la migration et la mobilité dans un avenir proche.

Application de la politique de migration de la CEDEAO

La CEDEAO a un mandat solide pour appliquer son programme de politique migratoire. Il a également une autorité significative en termes d'établissement de normes institutionnelles, de processus politiques et de mise en œuvre pratique gouvernant la politique migratoire adoptée par les États membres de la région. La CEDEAO joue un rôle important dans de nombreuses questions à travers la région, qu'il s'agisse de sécurité, de disputes commerciales injustes, de résolution de conflits ou de négociation de règlements de paix résultant de mouvements de personnes entre les pays. Cependant, en termes de mise en œuvre pratique du Protocole sur la libre circulation, les relations bilatérales entre les gouvernements ont été les plus efficaces pour faire progresser la mobilité de la main-d'œuvre, le commerce et l'intégration régionale. Les experts citent un certain nombre de cas dans lesquels les relations bilatérales entre les gouvernements ont été l'instrument clé pour faciliter de nouvelles réglementations du travail et ont augmenté les échanges et les mouvements de marchandises entre les pays. De même, de nombreux gouvernements de la région ont signé des traités qui protègent les droits du travail de

leurs ressortissants travaillant dans d'autres pays de la région. Ils ont également facilité un processus qui permet une expédition fiable et rapide de marchandises entre les pays. Ces efforts des gouvernements des États membres renforcent l'intégration économique dans la région avec des avantages précieux en termes de développement. Ainsi, les relations bilatérales entre les gouvernements ont rendu possible la mise en œuvre pratique de la politique migratoire de la CEDEAO dans la région. Cela étant entendu que le Protocole sur la libre circulation profite à la croissance économique, au commerce et au développement de tous les États membres.

Néanmoins, les relations bilatérales entre les gouvernements ont également eu des inconvénients, à savoir lorsqu'un traité n'est pas conforme aux politiques nationales à certains moments. Le Protocole accorde aux gouvernements des États membres des pouvoirs discrétionnaires pour déterminer qui ils autorisent à entrer dans leur pays et dans quelles conditions les migrants sont autorisés à travailler. Ils peuvent également expulser des travailleurs migrants de leur pays, comme l'a montré le gouvernement du Nigéria qui a expulsé un million de travailleurs migrants ghanéens du Nigéria en 1983. Il s'agissait d'une grave violation des relations bilatérales signées par les gouvernements des deux pays en vertu du Protocole sur la libre circulation. Le même problème s'est posé au Ghana depuis l'écllosion de COVID-19, où la communauté de migrants nigériens est harcelée, violemment attaquée, et certains ont vu leurs entreprises détruites. Il y a actuellement une xénophobie croissante et parfois violente au Ghana dirigée contre les migrants dans le pays. Cette montée de la xénophobie est en violation du Protocole, qui garantit la libre circulation des personnes et les droits des ressortissants ouest-africains au commerce et à la résidence⁶. Le harcèlement et l'intimidation des migrants nigériens au Ghana ont même conduit à des frictions diplomatiques entre les deux pays des deux gouvernements. Elle a également gravement affecté la survie économique de nombreux commerçants locaux dans les deux pays, qui ne peuvent ni déplacer ni vendre leurs marchandises à travers les frontières en raison des tensions persistantes. Cela malgré les preuves documentées de la contribution considérable des immigrants de la région à l'économie du Ghana⁷. De toute évidence, des problèmes répandus dans les États membres de la région ont un impact négatif sur les droits fondamentaux, entre autres, des travailleurs migrants. La plupart des États membres ont signalé des cas de migrants criminalisés en raison de la sécurisation des points de passage des frontières. D'autres subissent des traitements sévères dans les pays d'accueil tels que l'exploitation, les abus, l'exclusion sociale et, dans certains cas, la détention arbitraire.

Cette brève discussion atteste des limites du pouvoir d'exécution de la CEDEAO en matière de politique migratoire. Cela démontre également une incohérence dans la mise en œuvre du

⁶ Pour plus d'information sur ce sujet, voir : 'Nigeria: The politics of Ghana's xenophobic attacks on Nigerians', disponible à : <https://allAfrica.com/stories/202007070181.html>

⁷ Voir : OECD/ILO. (2018). *How Immigrants Contribute to Ghana's Economy* (Paris: OECD Publishing). Disponible à : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264302037-en>

Protocole par les États membres. Il ne fait aucun doute que l'architecture de la politique migratoire de la CEDEAO a fait progresser l'intégration commerciale entre les pays de la région mais, de toute évidence, il reste encore beaucoup à faire pour tirer parti des acquis à ce jour. Cette responsabilité incombe en grande partie aux décisions politiques des États membres dans leurs relations bilatérales en matière de migration et de mobilité au sein de la région.

L'Approche commune de la CEDEAO sur la migration et le développement

L'Approche commune de la CEDEAO sur la migration et le développement a été adoptée en 2008 pour fournir un cadre politique plus large pour aborder le lien entre la migration et le développement de manière globale dans la région. Cela inclut la promotion de la libre circulation au sein de la zone CEDEAO. Selon le Protocole de la CEDEAO, la libre circulation des personnes dans la région est un élément clé du processus d'intégration et de développement régional. L'approche commune comprend également l'harmonisation des politiques liées à la gestion de la migration régulière ainsi que la promotion de la migration pour le développement. Les autres aspects abordés par ce cadre politique sont : le contrôle de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains ; promouvoir les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ; et la prise en compte des dimensions sexospécifiques dans les politiques de migration.

L'élément central du cadre politique est de gagner l'engagement de tous les États membres à ratifier et à mettre en œuvre tous les aspects des protocoles de libre circulation de la CEDEAO. Cependant, comme mentionné, les États membres n'ont pas encore ratifié le troisième pilier du Protocole sur la libre circulation, à savoir le droit d'établissement de tous les ressortissants de la région. En fait, la mise en œuvre de ce pilier était initialement prévue pour 1990. Un autre domaine nécessitant une attention est la politique régionale du travail et de l'emploi de la CEDEAO, qui n'a pas encore été suffisamment mise en œuvre. La politique d'Approche commune a été formulée pour répondre aux besoins des marchés du travail de la région, ce qui est considéré comme fondamental pour l'intégration et le développement économique régional. Depuis que la CEDEAO a adopté le cadre de politique commune, une abondance de nouvelles questions politiques ont été promues, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Plus précisément, des mesures ont été prévues pour faciliter l'accès des étudiants ouest-africains aux universités et aux instituts de recherche en Afrique et ailleurs. Des mesures ont également été proposées pour créer des institutions d'appui à la formation à l'entrepreneuriat pour les femmes migrantes. Cela répond au fait que les femmes migrantes sont des entrepreneurs dynamiques et l'acquisition de compétences supplémentaires permettra de perfectionner davantage leurs pratiques commerciales et de développer leurs entreprises. Parmi les autres mesures politiques proposées, citons le passage de la communauté de la CEDEAO à un niveau supérieur de gouvernance des migrations en formulant une politique migratoire régionale. Cependant, cela nécessitera, entre autres, le développement d'un cadre politique commun sur la migration qui fournisse un point de référence pour toutes les parties prenantes dans le domaine actives aux niveaux régional, national et local.

Les experts ont énuméré un certain nombre d'obstacles entravant la mise en œuvre globale de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration et le développement d'une manière holistique. Le premier obstacle est l'absence d'une vision stratégique plus large de ce que l'approche politique commune en matière de migration est censée réaliser à court, moyen et long terme. Le deuxième obstacle est le manque de volonté politique et d'engagement à tous les niveaux pour traduire la politique en actions et programmes dans différents domaines. Le troisième obstacle est le manque de financement, car aucun budget n'est actuellement alloué pour l'opérationnalisation de la politique. Le quatrième obstacle est le manque de mécanismes de coordination et de coopération pour sa mise en œuvre dans et entre les pays de la région. Le cinquième obstacle est qu'il n'y a pas de mécanismes de suivi et d'évaluation en place qui puissent mesurer à la fois les progrès et l'impact de la mise en œuvre de la politique au fil du temps.

Défis globaux de la politique migratoire de la CEDEAO

Les experts de la réunion ont identifié une multitude de défis entravant la mise en œuvre des normes du Protocole de la CEDEAO à différents niveaux. Cependant, cinq défis seront mis en évidence ici, actuellement considérés comme critiques dans les débats politiques sur ce sujet. Le premier défi est le manque de cohérence des politiques pour la promotion d'une migration de main-d'œuvre significative et l'intégration commerciale dans la région, qui est la pièce maîtresse du Protocole de libre circulation de la CEDEAO. La fragmentation du portefeuille de la migration au sein de la Commission de la CEDEAO en est un exemple. Par exemple, le processus est entravé par la coordination interne limitée entre les différentes directions au sein de la Commission qui traitent différents aspects du portefeuille de la migration. Par conséquent, il n'y a pas de synergie suffisante entre les diverses unités traitant différents éléments de la question. Lorsqu'il y a coordination, elle a tendance à se faire de manière ad hoc. Cependant, les experts régionaux estiment qu'un certain nombre de priorités stratégiques récemment approuvées par la Commission de la CEDEAO peuvent peut-être fournir un cadre pour une meilleure cohérence et coordination des politiques⁸. Le deuxième défi est le manque d'harmonisation à tous les niveaux. Par exemple, les États membres formulent souvent des politiques de migration pour différentes raisons ou à différents niveaux qui parfois contredisent ou ne correspondent pas à l'objectif central du Protocole de la CEDEAO. Le résultat est que, lorsque les États membres poursuivent des politiques différentes en réponse à la migration, qu'il s'agisse de migration de main-d'œuvre, de protection des migrants bloqués ou de problèmes de sécurité, des frictions surgissent souvent, alimentant des relations déjà acrimonieuses. Ces types de tensions entre les États membres pourraient être évités si leurs politiques migratoires étaient harmonisées à tous les niveaux. Le troisième défi est la mise en œuvre fragmentaire et partielle des normes du Protocole par les

⁸ Voir le nouveau *Community Strategic Framework Document* (CSF) 2016-2020.

États membres. Par exemple, il est devenu un schéma récurrent que les gouvernements des États membres mettent en œuvre certains aspects des normes lorsque cela est politiquement opportun. À d'autres moments, les mêmes gouvernements entravent ou ralentissent la mise en œuvre du Protocole s'il ne sert pas leur agenda politique national. Pour cette raison, l'harmonisation des normes de migration de main-d'œuvre reste une politique contestée entre les gouvernements des États membres. Une politique efficace de migration de main-d'œuvre est nécessaire de toute urgence pour stimuler la croissance économique et le développement global de la région. Le quatrième défi est le manque de capacités institutionnelles suffisantes pour mettre en œuvre les différents aspects du Protocole. Les institutions chargées des questions de migration dans la région ne sont pas suffisamment équipées pour faire progresser les normes du Protocole à tous les niveaux. Cela cristallise les problèmes de conception de politiques qui protègent efficacement les droits de l'homme des migrants, facilitent un processus ordonné de franchissement des frontières par les migrants et le bien-être des travailleurs migrants dans un pays d'accueil. Il met également en évidence une incapacité à intégrer les potentiels de développement de la migration dans les plans de développement nationaux. Le cinquième défi est le manque de financement adéquat pour les questions de migration. Les gouvernements des États membres comprennent et apprécient la migration comme une source de développement, en particulier les avantages de la mobilité de la main-d'œuvre. Pourtant, les gouvernements ne sont pas tout à fait prêts à investir des ressources suffisantes dans les portefeuilles de migration aux niveaux national et régional. C'est la raison pour laquelle les experts plaident pour le renforcement de la capacité institutionnelle de gouvernance des migrations aux niveaux national et régional dans la région. Cela nécessitera à la fois un financement durable et un renforcement des capacités.

Solutions potentielles

Les experts ont présenté un certain nombre de solutions potentielles pour améliorer la capacité institutionnelle de gouvernance des migrations dans la région. Les propositions présentées incluent, mais sans s'y limiter, les aspects suivants : La première proposition est le besoin urgent d'augmenter la capacité globale des institutions traitant des questions liées à la migration aux niveaux régional, national et local. Cela peut être résolu en offrant un soutien technique ciblé aux décideurs sous la forme de services de coaching, de mentorat et de conseil. Ce soutien technique augmenterait les connaissances politiques et pratiques dans tous les aspects de la migration, qu'il s'agisse de la protection des droits des migrants, de la gestion ordonnée de la migration ou des moyens appropriés pour les gouvernements d'exploiter le potentiel de développement de la migration. La deuxième proposition est la nécessité d'augmenter le financement de la migration, qui reste une question politique dans tous les pays de la région de la CEDEAO nécessitant une réponse, au niveau national et transfrontalier. Pour s'attaquer efficacement aux problèmes de migration, il faut développer une approche politique globale qui va au-delà de son traitement au

coup par coup ou de manière ad hoc, comme l'illustrent de nombreuses actions actuelles. Du point de vue du développement, l'augmentation du financement des portefeuilles de migration permettra aux gouvernements d'investir dans des connaissances axées sur les politiques qui offrent un aperçu et un plan pour l'intégration de la migration dans le programme de développement national. La troisième proposition encourage la collaboration intersectorielle sur tous les aspects de la migration. En effet, la migration touche différents secteurs, ministères et départements d'un pays donné. Une approche multisectorielle de la migration améliorera considérablement la mise en œuvre des politiques migratoires. Cela réduira également les tensions politiques qui peuvent résulter de la fragmentation des portefeuilles de migration entre différents départements et ministères. La quatrième proposition est de soutenir une implication plus active des militants et des organisations de la société civile (OSC) dans la protection des droits des migrants à travers le plaidoyer. Les migrants vulnérables et les victimes de la traite des êtres humains dans la région sont souvent discriminés, exploités ; certains ont même fait face à des détentions arbitraires. Pour résoudre le problème, les experts ont proposé de promouvoir une collaboration étroite entre les OSC et les autorités locales en termes de protection des droits de l'homme des migrants vulnérables et de leur fournir les services nécessaires et de meilleures informations. Un cas a été présenté démontrant comment l'engagement actif des OSC dans le processus a fait une différence. Par exemple, les experts ont déclaré que des campagnes de plaidoyer actives menées par des militants locaux et des organisations de la société civile ont considérablement influencé la décision du gouvernement marocain de régulariser les migrants non autorisés dans le pays en 2014 et 2017. La cinquième proposition consiste à mettre en place un mécanisme qui facilite des consultations régulières et des échanges multipartites aux niveaux national et sous-national sur toutes les questions de migration. L'objectif est d'améliorer la circulation de l'information entre les diverses parties prenantes traitant de divers aspects de la migration à différents niveaux politiques. Un objectif connexe est d'encourager les partenariats multipartites et la coopération entre les agences et les secteurs pour la mise en œuvre pratique des activités liées à la migration sur le terrain. La mise en place d'un mécanisme de partenariats multipartites est cruciale pour avoir une politique intégrée et une approche pratique de la gouvernance des migrations aux niveaux national et local.

Conclusion

La CEDEAO dispose d'un pouvoir formel important pour appliquer les politiques régionales en matière de migration. Ce pouvoir formel permet à la CEDEAO de définir l'agenda en termes d'établissement de normes institutionnelles, de processus politiques et de mise en œuvre pratique de la dynamique migratoire dans les pays de la région. La CEDEAO dispose également de mécanismes d'application pour traiter directement les questions de migration d'importance régionale et afin de prévenir les conflits et réduire les tensions qui peuvent survenir en particulier dans le processus de mise en œuvre du Protocole de libre circulation. Plus important encore, la

migration est traditionnellement considérée comme intrinsèque au programme de développement en Afrique de l'Ouest. Pour cette raison, la migration a été un domaine politique central pour la CEDEAO depuis sa création en 1979. Les leçons qui peuvent être tirées du cas de la CEDEAO comprennent les voies que l'organisation a créées pour promouvoir la migration comme programme de développement afin de faire progresser la mobilité de la main-d'œuvre et l'intégration commerciale dans la région. La CEDEAO a également utilisé son mandat en matière de politique migratoire pour stimuler la croissance de l'économie intégrée dans la région grâce à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux à travers les pays. En outre, la politique migratoire de la CEDEAO a joué un rôle déterminant dans le développement de relations sociétales et culturelles positives entre les habitants de la région, ce qui n'est pas une mince affaire. En résumé, l'architecture de la politique et des pratiques migratoires actuelles dans la région de l'Afrique de l'Ouest est la plus avancée du continent et constitue un bon modèle qu'il vaut la peine de reproduire ailleurs.

L'analyse de cette note de politique s'appuie sur les connaissances, l'expérience et l'expertise des experts africains des politiques migratoires qui ont participé au deuxième webinaire organisé par la Plateforme de connaissances pour la gouvernance des migrations en Afrique. Les experts africains des politiques migratoires ont apporté une valeur considérable à la discussion politique consacrée au renforcement de la capacité institutionnelle de la gouvernance des migrations. Les experts ont articulé un récit africain moins familier dans la discussion - étroitement éclairé par des observations d'initiés, des perspectives locales, une expérience nationale spécifique et une compréhension plus approfondie de la complexité et des défis de la migration à multiples facettes et de la dynamique de la mobilité sur le continent - qui reçoit peu d'attention politique. Les experts qui ont participé au deuxième webinaire de la Plateforme représentaient différents pays partenaires en Afrique, à savoir : le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria et le Sénégal. La Plateforme contribue au dialogue sur la migration et la mobilité du point de vue de l'Afrique. La Plateforme s'engage à contribuer à un meilleur système de gouvernance des migrations qui fonctionne dans l'intérêt de tous.